



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

/

Délibération n° 2026D49

Le Conseil d'administration, convoqué le 26 août 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Flora – EHPAD Saint Pierre : 26 La Maladrie - 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS, le 2 septembre 2026 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHAUVIN Christine	<i>Absente</i>
DESMONS Dominique	<i>Présente</i>
DUPE Jean-Yves	<i>Excusé</i>
FUZEAU Sandrine	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GRELLIER Paulette	<i>Présente</i>
GUILBAUD Murielle	<i>Présente</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
MATHIEU Angélique	<i>Présente</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

OBJET : Création postes Agent Social Territorial

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de créer, à compter du 3 septembre 2026 :

- Un emploi d'Agent Social, à temps non complet soit 3 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Agent Social, à temps non complet soit 19 heures hebdomadaires
- Deux emplois d'Agent Social, à temps non complet soit 20 heures hebdomadaires

- Un emploi d'Agent Social, à temps non complet soit 27 heures hebdomadaires
- Cinq emplois d'Agent Social, à temps non complet soit 28 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Agent Social, à temps non complet soit 30 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Agent Social, à temps non complet soit 32 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Agent Social, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 3 septembre 2026,

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : Agent social territorial,

Grade : Agent Social :
- ancien effectif : 10.14
- nouvel effectif : 20.45

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au chapitre 012.

.....

Pour copie conforme au registre
Le 7 septembre deux mille vingt-six,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Guy Plissonneau
Président du CIAS Vie et
Boulogne
9 sept. 2026



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 14 septembre 2026.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.